



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



**VILLE DE
CHAPAIS**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'UNGAVA
VILLE DE CHAPAIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 18 juin 2019 à 19 h, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les Conseillères : Lucie Tremblay
Denise Larouche
Roxanne Tremblay

Messieurs les Conseillers : Daniel Forgues
Jacques Fortin
Guy Lafrenière

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

Était absente à la séance :

Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante : Mélanie Gagné

**1.
MOMENT DE RÉFLEXION**

**2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM**

Madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, constate le quorum de la séance.

**3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

**4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.
DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2019**

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 mai 2019 et de la séance extraordinaire du 4 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance desdits procès-verbaux;

19-06-145

19-06-146

19-06-147



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 mai 2019 et de la séance extraordinaire du 4 juin 2019.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. **REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES** **CONSEILLERS**

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET** **SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES** **ET DES CONSEILLERS**

8. **CONSEIL MUNICIPAL**

8.1 **RÉSOLUTION DÉFI STYROMOUSSE DE LA GRANDE CHEF** **ADJOINTE MANDY GULL DU GRAND CONSEIL DES CRIS**

CONSIDÉRANT le défi lancé par la Grande chef adjointe du Grand Conseil des Cris, Mme Mandy Gull, lors de la rencontre du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James tenue à Chisasibi le 30 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE ce défi consiste à prendre des mesures afin de réduire et éventuellement éliminer l'utilisation de styromousse (polystyrène expansé) sur le territoire Eeyou Istchee Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE le styromousse fait partie des plastiques de type 6 et que ces derniers ont un impact délétère et persistant dans l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE ces plastiques de type 6 sont difficilement recyclables, qu'ils sont refusés dans la très grande majorité des centres de tri et qu'ils engendrent des coûts économiques important en raison du volume considérable qu'ils occupent dans les sites d'enfouissement;

CONSIDÉRANT la pollution atmosphérique engendrée lors de la production et de la combustion des plastiques de type 6;

CONSIDÉRANT les nombreuses autres options disponibles afin de remplacer ce type de plastique, notamment les produits d'emballage réutilisables et recyclables;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Ville de Chapais réponde positivement au défi lancé par Mme Mandy Gull, Grande Chef adjointe du Grand Conseil des Cris, en faisant la promotion de l'utilisation de substituts de remplacement plus écologiques au plastique de type 6 (styromousse ou polystyrène expansé) auprès de ses citoyens, organismes, compagnies et commerçants;

ET qu'une copie de cette résolution soit envoyée au GREIBJ.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-148



No de résolution
~~19-06-149~~

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

9. DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

9.1 RÉSOLUTION - MANDAT À LA FIRME D'ARCHITECTE ARDOISE ARCHITECTURE POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR PROJET DE RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit procéder à la rénovation de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE Ardoise Architecture a soumis, en date du 14 juin 2019, une soumission pour la réalisation des plans et devis pour la rénovation de l'hôtel de ville au montant de 19 594,60 \$ plus les frais de déplacement et les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette offre se situe en deçà de 50 000 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 juin 2019;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de service de Ardoises Architecture pour la réalisation des plans et devis pour les rénovations de l'hôtel de ville;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même le poste budgétaire 03-310-07-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-150

9.2 RÉSOLUTION - ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 18-12-384

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais abroge la résolution 18-12-384 concernant l'approbation des prévisions budgétaires 2019 du Transport adapté Chapais Chibougamau Baie-James (TACCBJ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-151

9.3 RÉSOLUTION - APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 - TRANSPORT ADAPTÉ CHAPAIS CHIBOUGAMAU BAIE-JAMES (TACCBJ)

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2019 déposées à la Ville de Chapais par Transport adapté Chapais Chibougamau Baie-James (TACCBJ);

CONSIDÉRANT QUE l'organisme présente un budget équilibré, estimé à 317 634 \$;

CONSIDÉRANT la participation financière du Ministère des Transports du Québec au montant de 117 686 \$;

CONSIDÉRANT QUE Transport adapté Chapais Chibougamau Baie-James demande à la Ville de Chapais une participation financière de 13 810 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a réservé un montant de 11 350 \$ au budget 2019 pour les services de transport adapté;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal autorise le versement d'un montant de 4 729,17 \$, correspondant aux services rendus pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE malgré ce paiement, la Ville de Chapais maintient sa demande de modifier ou résilier *l'Entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté pour personnes handicapées ou en perte d'autonomie* signée en mai 2014, en lien avec l'article 3 « Mode de répartition des coûts »;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors comité plénier du 4 juin 2019 ;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Ville de Chapais approuve les prévisions budgétaires 2019 telles que présentées par Transport adapté de Chapais Chibougamau Baie-James (TACCBJ);

QUE la Ville de Chapais autorise madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, à transmettre le versement de la quote-part de la municipalité à Transport adapté Chapais Chibougamau Baie-James (TACCBJ) pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2019, au montant de 4 729,17 \$.

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-370-00-959.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4

19-06-152

RÉSOLUTION – APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2018 DU TRANSPORT ADAPTE CHAPAIS CHIBOUGAMAU BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a reçu les états financiers 2018 de l'organisme Transport adapté Chapais Chibougamau Baie-James (TACCBJ), transmis le 31 mai 2019 et préparés et vérifiés par la firme Josée Bélanger CPA inc;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2018 s'établissent comme suit :

Revenus :	276 495 \$
Dépenses :	305 311 \$
Excédent sur les charges :	(28 816 \$)

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors de la rencontre plénière du 18 juin 2019;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais approuve les états financiers de Transport adapté Chapais Chibougamau Baie-James pour la période se terminant le 31 décembre 2018, tels que préparés et vérifiés par la firme Josée Bélanger CPA inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5

19-06-153

RÉSOLUTION – AUTORISATION – DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – PROJET DE TRANSPORT COLLECTIF « CHAPAIS LIGNE VERTE »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais s'est engagée à travers son plan stratégique à maintenir et à bonifier les services de proximité à Chapais;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE le projet de transport collectif « Chapais Ligne Verte » est en opération depuis septembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière accordée par le Ministère des Transports au projet de transport collectif « Chapais ligne Verte » dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif est nécessaire pour le maintien de ce service;

CONSIDÉRANT QUE les Villes de Chapais et de Chibougamau se sont engagées à renouveler leur aide financière pour des sommes respectives de 10 000 \$ et de 5 000 \$, et qu'un revenu de 13 000 \$ est estimé en provenance de la tarification des usagers, correspondant approximativement à 1 900 déplacements;

CONSIDÉRANT QUE nous prévoyons obtenir une aide financière de l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) d'un montant de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 juin 2019;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais dépose une demande d'aide financière auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports au montant de 66 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019;

QUE le Conseil municipal désigne madame Mariève Bernier, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais les documents relatifs à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.6

RÉSOLUTION — OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À CHAPAIS LIGNE VERTE – CONTRIBUTION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a participé à la fondation de Chapais Ligne Verte en septembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande à la Ville de Chapais de renouveler sa contribution pour une période de 12 mois, soit de septembre 2019 à août 2020;

CONSIDÉRANT QUE le service de Chapais Ligne Verte répond à une demande grandissante des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier du Ministère des Transports à Chapais Ligne Verte s'établit au double de la participation financière des municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 juin 2019;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Chapais approuve le versement d'une aide financière d'un montant de 10 000 \$ à Chapais Ligne Verte pour la période de septembre 2019 à août 2020.

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget de fonctionnement, à même le poste budgétaire 02-370-00-493.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

9.7

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE LA VILLE DE CHAPAIS À L'EFFET DE PERMETTRE LA CIRCULATION À VÉLO SUR LA 3^E AVENUE ET LE BOULEVARD SPRINGER À L'OCCASION DE L'ÉVÉNEMENT CYCLISTE « LE CYCLO-DONS » QUI AURA LIEU LE 7 SEPTEMBRE PROCHAIN

CONSIDÉRANT QUE la Fondation des Centres de Santé de Chibougamau-Chapais est à organiser une nouvelle levée de fonds, qui aura lieu le 7 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'activité qui a été retenue pour cette occasion est un cyclo-don reliant les municipalités de Chapais et de Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des transports du Québec exige une résolution de la municipalité permettant de circuler à vélo sur la 3^e Avenue et le boulevard Springer lors de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 4 juin 2019;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière

APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin

ET RÉSOLU

QUE le Conseil autorise la circulation à vélo sur la 3^e Avenue et le boulevard Springer lors de cet événement, qui aura lieu le 7 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.

RESSOURCES HUMAINES

10.1

RÉSOLUTION – CONFIRMATION D'ENGAGEMENT – POSTE OCCASIONNEL D'OPÉRATEUR DE MACHINERIES LOURDES

CONSIDÉRANT le besoin de la Ville de Chapais de se constituer une banque d'employés occasionnels;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors de la séance plénière du 4 juin 2019;

CONSIDÉRANT QU'un candidat a été retenu pour combler le poste d'opérateur de machineries lourdes occasionnel, soit monsieur Langis Deschênes ;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay

APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues

ET RÉSOLU

D'entériner la nomination monsieur Langis Deschênes au poste d'opérateur de machineries lourdes occasionnel, conformément à la convention collective en vigueur du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Chapais – CSN, et ce conditionnellement à un examen médical concluant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.

FINANCES ET TRÉSORERIE

11.1

RÉSOLUTION — APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MAI 2019

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière

APPUYÉ par madame Denise Larouche

ET RÉSOLU

19-06-156

19-06-157



No de résolution
ou annotation

19-06-158

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de mai 2019 s'élevant à **551 484,33 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **176 762,55 \$** soient acceptées telles que déposées;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE NUMÉRO 3 À LA FIRME UNIGEC – PROJET PLANS ET DEVIS POUR LE SYSTÈME DE VENTILATION DE LA PISCINE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 18-07-202, le Conseil municipal de la Ville de Chapais a accordé le contrat des Plans et devis de la ventilation de la piscine municipale à la firme UNIGEC, pour une somme de 39 000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et trésorière, suite aux travaux effectués, de procéder au paiement numéro 3;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du plénier du 4 juin 2019 ;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le 3^e versement à la firme UNIGEC dans le cadre du projet des plans et devis pour la ventilation de la piscine municipale au montant de 1 750,00 \$, plus les taxes applicables.

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même le poste budgétaire 03-310-02-722.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE NUMÉRO 1 À CONSTRUCTION BON-AIR – PROJET REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE VENTILATION DE LA PISCINE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 19-03-64, le Conseil municipal de la Ville de Chapais a accordé le contrat pour le remplacement du système de ventilation de la piscine municipale à l'entreprise Construction Bon-Air, pour une somme de 495 752 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Christine Levasseur, architecte pour la firme d'architecte Ardoise Architecture, de procéder au paiement numéro 1;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du plénier du 17 juin 2019;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le 1^{er} versement à Construction Bon-Air dans le cadre du projet remplacement du système de ventilation de la piscine municipale au montant de 122 740,77 \$, plus les taxes applicables.

19-06-159



No de résolution
ou annotation

19-06-160

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même le poste budgétaire 03-310-02-722.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4

RÉSOLUTION - ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE PEINTURE DU BASSIN DE LA PISCINE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT le projet en cours pour la réparation de la ventilation et la mise aux normes de la piscine municipale;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été lancé à deux entreprises soient : Peinture Industrielle et Poly Surface;

Entreprise	Montant soumission
Peinture Industrielle	9 885,00 \$
Poly Surface	29 500,00 \$

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 juin 2019;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière

APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin

RÉSOLU

QUE le conseil municipal, adjuge le contrat à Peinture Industrielle pour l'exécution des travaux de peinture du bassin de la piscine municipale, pour une somme de 9 885 \$, plus les taxes applicables.

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même le poste budgétaire 03-310-02-722.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.5

RÉSOLUTION - ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE PEINTURE DU TOUR DE LA PISCINE MUNICIPALE ET DES VESTIAIRES

CONSIDÉRANT le projet en cours pour la réparation de la ventilation et la mise aux normes de la piscine municipale;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été lancé à deux entreprises soient : Peinture Industrielle et Poly Surface;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise a déposé une soumission, à savoir :

Entreprise	Montant soumission
Poly Surface	31 800 \$

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service se situe en deçà de 50 000 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 juin 2019;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche

APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues

RÉSOLU

QUE le conseil municipal, adjuge le contrat à Poly Surface pour l'exécution des travaux de peinture du tour de la piscine municipale et des vestiaires, pour une somme de 31 880 \$, plus les taxes applicables.

19-06-161



No de résolution
ou annotation

19-06-162

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même le poste budgétaire 03-310-02-722.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.6

RÉSOLUTION - ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DE L'UNITÉ DE CHAUFFAGE DE LA PISCINE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT le projet en cours pour la réparation de la ventilation et la mise aux normes de la piscine municipale;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été lancé à deux entreprises soient : Bucan et Provan;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise a déposé une soumission, à savoir :

Entreprise	Montant soumission
Bucan	14 875 \$

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service se situe en deçà de 50 000 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 juin 2019;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
RÉSOLU

QUE le conseil municipal, adjuge le contrat à Bucan pour le remplacement de l'unité de chauffage de la piscine municipale, pour une somme de 14 875,00 \$, plus les taxes applicables.

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même le poste budgétaire 03-310-02-722.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.7

RÉSOLUTION – AUTORISATION – ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR POUR L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit procéder au remplacement du photocopieur de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Équipement de bureau Ungava a soumis, en date du 10 juin 2019, une soumission au montant de 7 898,80 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service se situe en deçà de 50 000 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 juin 2019;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de Équipement de bureau Ungava daté du 10 juin 2019, pour l'achat de d'un photocopieur, d'un montant de 7 898,80 \$, plus les taxes applicables;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même le poste budgétaire 03-210-07-522.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-163



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

11.8

RÉSOLUTION – ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LA RÉPARATION DU CAMION FREIGHTLINER 2009

CONSIDÉRANT QUE le camion Freightliner 2009 a besoin d'être réparé;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise JDH Peterbilt du Lac St-Jean, en date du 12 juin 2019, a présenté une soumission au montant 9 854,13 \$ plus les taxes applicables; pour l'achat d'équipements pour la réparation du camion Freightliner 2009;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service se situe en deçà de 50 000 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 juin 2019;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Ville de Chapais accepte l'offre de JDH Peterbilt du Lac St-Jean.

QUE la somme soit puisée au budget fonctionnement, à même le poste budgétaire 02-322-43-525.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-165

11.9

RÉSOLUTION - DEMANDE DE COMMANDITE – CYCLO-DONS NEWMONT- GOLDCORP À LA MÉMOIRE DE SERGE LAPOINTE DE LA FONDATION DES CENTRES DE SANTÉ CHIBOUGAMAU- CHAPAIS

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant une aide octroyée en matière d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative relative au bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QUE madame Renée Gagné, présidente de la Fondation des centres de santé Chibougamau Chapais, sollicite la Ville de Chapais pour son activité de financement *Cyclo-dons Newmont-Goldcorp à la mémoire de Serge Lapointe* qui se tiendra le samedi 7 septembre prochain;

CONSIDÉRANT les objectifs de la fondation en matière de promotion de l'amélioration des soins de santé, notamment à Chapais;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de supporter cette demande;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 4 juin 2019;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais souscrive aux *Cyclo-don Newmont-Goldcorp à la mémoire de Serge Lapointe* organisés par la Fondation des Centres de santé Chibougamau-Chapais le 7 septembre prochain à raison de 0,50 \$ par citoyen, pour un montant total de 779 \$.

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

19-06-167

Formules Municipales - Spécial

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

11.10

RÉSOLUTION - ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 19-05-125

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais abroge la résolution 19-05-125 concernant l'adhésion à la Chambre de commerce de Chibougamau-Chapais.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.

GREFFE

12.1

RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 19-499 — AYANT POUR OBJET LA SALUBRITÉ, L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 55, 59 et 62 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité peut adopter des règlements en matière de salubrité, de nuisance et de sécurité;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 145.41 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut établir des normes et prescrire des mesures relatives à l'occupation et l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QU'en cas de vétusté ou de délabrement d'un bâtiment, la municipalité peut exiger du propriétaire qu'il effectue les travaux de réfection, de réparation ou d'entretien qui s'impose pour que le bâtiment respecte les normes et les mesures établies par le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire régler l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de la ville de Chapais afin d'assurer la gestion des immeubles détériorés;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance extraordinaire du conseil de ville tenue le 4 juin 2019 et que, lors de cette même séance, un projet de règlement a été déposé;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adopte le Règlement 19-499 concernant la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

13.1

RÉSOLUTION – OCTROI D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE JONATHAN RÉMILLARD POUR REMISE EN ÉTAT DU BASSIN AU PARC DE LA CHUTE

CONSIDÉRANT l'offre de service de Transport Jonathan Rémillard datée du 23 mai 2019, pour procéder à la remise en état du bassin au parc de la chute;

CONSIDÉRANT QUE ce prix se situe en deçà de 50 000 \$ et que conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré-à-gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues



No de résolution
ou annotation

19-06-169

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER l'offre de service de l'entreprise Jonathan Rémillard, pour procéder à la remise en état du bassin au parc de la chute au montant de 8 153,50 \$, plus les taxes applicables.

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même le poste budgétaire 03-310-11-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2

OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME NORINFRA POUR LE SUIVI DE FERMETURE DU BASSIN DE LIXIVIAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a fermé définitivement en 2015 le Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) situé dans le secteur de l'ancienne mine Opémiska, et ce conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, au règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles et au règlement sur les déchets solides;

CONSIDÉRANT que la Ville de Chapais doit procéder à la gestion, l'entretien et le suivi post fermeture du bassin de lixiviat;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Norinfra datée du 23 mai 2019 pour d'un montant de 18 650\$, pour procéder à la demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques pour le suivi post fermeture du bassin;

CONSIDÉRANT QUE ce prix se situe en deçà de 50 000 \$ et que conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré-à-gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 4 juin 2019;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
Il est **RÉSOLU**

D'ENTERINER l'octroi du mandat à la firme d'ingénierie Norinfra pour la préparation du mandat post fermeture du bassin de lixiviat.

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même le poste budgétaire 03-310-07-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3

RÉSOLUTION – AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT BASSIN DE LIXIVIAT SUIVI POST FERMETURE

CONSIDÉRANT que la Ville de Chapais doit procéder à la gestion, l'entretien et le suivi post fermeture du bassin de lixiviat;

CONSIDÉRANT qu'une demande doit être faite auprès du Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais mandate monsieur Réjean Fournier, de Norinfra, à déposer une demande de certificat d'autorisation au Ministère de l'Environnement concernant le projet de gestion, entretien et suivi post fermeture du bassin de lixiviat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-06-170



No de résolution
ou annotation

19-06-171

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

14. SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

14.1 RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉVÈNEMENT RÉGIONAL DES ARTISTES ET ARTISANS DE LA RÉGION

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des loisirs de Chapais organise en collaboration avec des artistes de la région la première édition d'un évènement régional, Nord-du-Québec en création, visant la mise en valeur des artistes et artisans de la Jamésie;

CONSIDÉRANT QUE cette première édition aura lieu à Chapais du 28 au 29 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre régionale vise à rapprocher les artistes et artisans de la région et de faire connaître leur art à la population;

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre avec les orientations de la Politique culturelle de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 4 juin 2019;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais confirme sa participation financière dans le cadre de l'évènement Nord-du-Québec en création, d'un montant 750 \$.

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opérations, à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. TRAVAUX PUBLICS

16. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

17. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

17.1 RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN SIGNATAIRE – DEMANDE DE PERMIS POUR L'ACTIVITÉ « CHAPAIS EN FÊTE »

CONSIDÉRANT QUE la deuxième édition de Chapais en fête aura lieu au centre-ville de Chapais le 20 juillet prochain;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cet évènement, un service de bar sera offert ainsi qu'un tirage « moitié / moitié » aura lieu;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir les permis requis;

CONSIDÉRANT que ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 juin 2019;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise madame Stéphanie Houde, adjointe au développement stratégique et chargée de projet à la Corporation de développement économique de Chapais, à transmettre à la Régie des alcools, des courses et des jeux, dans le cadre de l'évènement Chapais en fête 2019, les demandes suivantes:

19-06-172



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

- une licence de tirage (moitié / moitié);
- un permis d'alcool pour une réunion;

QUE le Conseil municipal autorise madame Houde à signer pour et au nom de la Ville de Chapais les documents relatifs à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18.

VARIA

18.1

SUIVI PARC INTERGÉNÉRATIONNEL ET CAMP DE JOUR ÉTÉ 2019

Madame Mariève Bernier nous informe que les travaux pour finaliser le parc intergénérationnel reprendront après la fin des classes. Qu'ils restent des travaux d'aménagement notamment la plantation de végétaux, semez le gazon et l'installation de matériel urbain.

De plus, Mme Bernier veut sensibiliser la population sur la préservation du parc que si vous êtes témoin d'actes de vandalisme, n'hésitez pas à aviser la Ville de Chapais.

Pour le camp de jour, il reste encore quelques places, si vous désirez inscrire vos enfants. Le camp de jour été 2019 a été amélioré avec de nouvelles activités dont une sortie au Village vacances de Valcartier incluse lors de l'inscription.

19.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Question de monsieur René Martel : Concernant le « Défi styromousse », est ce que la Ville de Chapais prendra des actions afin d'éliminer ou d'interdire le styromousse sur le territoire de la Ville?

Monsieur le maire répond que la Ville s'engage à éliminer le plus possible l'usage de styromousse et du plastique. En appuyant ce défi, la Ville s'engage à sensibiliser et à inciter la population à embarquer dans ce défi.

20.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Madame Denise Larouche et monsieur Jacques Fortin souhaitent bonne Saint-Jean-Baptiste et bon Festival du doré à tous.

Monsieur Daniel Forgues rappelle d'être prudent, étant donné la fin des classes, les enfants seront encore plus présents dans les rues.

Madame Roxanne Tremblay informe la population que Chapais en fête, qui aura lieu le 20 juillet, est à la recherche de bénévoles et que les personnes intéressées doivent contacter Geneviève Gleeton.

Monsieur Guy Lafrenière nous informe que plusieurs dépotoirs clandestins ont été trouvés et qu'il est illégal de disposer de déchets ailleurs qu'aux endroits prescrits. Il rappelle également que ce sont les employés municipaux qui doivent ramasser ces dépotoirs alors ce sont les contribuables qui paient la facture.

Madame Lucie Tremblay souhaite bon Festival du doré à tous.

M. Steve Gamache souhaite bonne Saint-Jean-Baptiste à tous. Il fait un rappel concernant la sécurité sur les plans d'eau et que le Festival du doré commence le 27 juin avec la soirée SADC que l'ouverture officielle sera le 28 juin. M. Gamache invite la population à la prochaine séance du conseil le 16 juillet 2019.



No de résolution
ou annotation

21.
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.

Il est 19 h 50.

Steve Gamache
Maire

Mariève Bernier
Directrice générale et greffière



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution
ou annotation